

## Nouveautés licences 2024

### Le numéro exploitant européen d'UAS

Cette année en plus de toutes les informations habituelles demandées par la FFAM, il est nécessaire de disposer **d'un numéro d'exploitant européen d'UAS** !

Pour certains, ce numéro d'exploitant est déjà renseigné. Pour les autres, ceux qui n'ont pas de numéro sur leur fiche licencié, il y a deux cas possibles :

1. Si vous avez déjà un compte AlphaTango, vous trouverez votre numéro d'exploitant dans « mon activité exploitant », onglet général sur la plateforme AlphaTango.
2. **Sinon, vous devrez vous créer un compte sur cette plateforme (notamment pour les nouveaux licenciés).**

Voici le lien pour cette plateforme : <https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp>

Pour les mineurs de moins de 14 ans, c'est le représentant légal qui devra créer un compte et obtenir ce n° exploitant d'UAS.

Si le représentant légal est licencié à la FFAM, le n° exploitant d'UAS du parent pourra être également attribué à l'enfant jusqu'à ses 14 ans.

**Vous devrez ensuite communiquer ce n° au club ainsi que sa date d'enregistrement pour l'activation de votre licence.**

Sur cette plateforme vous devrez également enregistrer vos modèles s'ils font plus de 800 g en ordre de vol.

### La Formation de télépilote d'aéromodèles

Cette formation est obligatoire pour les licenciés de + de 14 ans évoluant avec des modèles de plus de 800 g.

Elle est valable 5 ans, tout comme l'enregistrement des modèles.

La formation peut être suivie :

1. soit sur Alphantango (Mon activité de télépilote puis Formation aéromodelisme - DGAC) et dans ce cas vous devrez récupérer l'attestation et la donner au club.
2. **soit sur votre espace licencié** : onglet Suivre une formation puis accéder à la formation télépilote) et dans ce cas l'attestation est automatiquement renseignée dans vos diplômes ce qui simplifie la gestion des licences, **c'est donc cette 2ième solution que nous vous conseillons !**

Si vous êtes déjà titulaire de la formation mais qu'elle arrive en fin de validité sur la saison 2024, vous pouvez d'ores et déjà la suivre sur votre espace licencié - il n'est pas nécessaire d'attendre le renouvellement de la licence - sinon vous devrez vous engager à l'obtenir dans l'année.